Nations Unies A/C.5/56/L.47

Assemblée générale

Distr. limitée
13 mars 2002
Français
Original: espagnol

Cinquante-sixième session
Cinquième Commission
Point 123 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Projet de résolution présenté par le Venezuela*

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

L'Assemblée générale,

1. *Déplore* l'application des mesures visées dans la circulaire ST/IC/2002/13 ainsi que dans la note verbale du Secrétaire général datée du 28 février 2002 concernant la réduction dans certains domaines de services susceptibles d'affecter directement les États Membres;

2. *Souligne* que certaines de ces mesures sont contraires aux dispositions des résolutions 56/242 et 56/254 du 24 décembre 2001;

3. *Décide* que les mesures proposées ne devront pas être appliquées et prie le Secrétaire général de rétablir les services qui ont été réduits, en particulier pour ce qui est des services de conférence et des services d'appui Internet aux missions permanentes;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre un rapport contenant des propositions sur la mise en oeuvre de sa résolution 56/254 n'ayant pas d'effets défavorables sur les services fournis aux États Membres, compte tenu des procédures budgétaires existantes, du règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ainsi que du Règlement financier et des règles de gestion financière, pour examen et adoption à la reprise de sa cinquante-sixième session;

5. *Prie* le Secrétaire général, lorsqu'il soumettra ces propositions, de veiller à ce que tous les chapitres du budget soient traités de manière juste, équitable et non sélective.

---

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

02-28560 (F) 130302 130302